

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					MONTAUBAN					TOULOUSE arriv.	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	FRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Départ. p ^r Cahors	TOULOUSE arriv.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 41 ^m .	5 ^h 10 ^m .	9 ^h 21 ^m .
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	1 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	2 45 s.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	9 50 —
Train de foire : Départ de Libos à 7 ^h 10 ^m matin. — Arrivée à Cahors à 9 ^h 15 ^m matin.											

Cahors, le 20 Mai.

LA LOI MUNICIPALE

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il leur donne des instructions sur les diverses modifications apportées à la législation municipale, par la loi du 5 avril 1884.

M Waldeck-Rousseau insiste particulièrement sur les dispositions ayant trait à la création et à la suppression d'un certain nombre de communes, aux modifications apportées à leurs circonscriptions territoriales, à la formation et au fonctionnement des conseils municipaux, à leurs attributions, à celles des maires et adjoints et à l'administration communale.

Le ministre traite longuement et à part l'importante question de la publicité des séances des conseils municipaux.

« Le Parlement, dit-il, ne s'est pas décidé sans quelque hésitation à proclamer le principe de la publicité des séances, mais il s'y est rallié par un sentiment de confiance dans la sagesse des populations. » Il est avantageux de leur permettre d'assister aux délibérations des assemblées municipales, et de s'initier ainsi à la gestion des affaires publiques, mais il importe d'éviter tout désordre.

Pour y parvenir, la partie de la salle destinée au public devra être séparée de l'enceinte réservée au conseil. Dans les communes où la salle des séances a des dimensions restreintes, on n'admettra que le nombre de personnes qui pourront se placer sans amener d'encombrement. Toutefois les conseils municipaux ne devront pas recourir sans nécessité, à la faculté que la loi leur reconnaît d'écartier le public, en se constituant en comité secret.

Certaines questions qui touchent plus directe-

ment aux intérêts et aux personnes, demandent à être traitées à huis clos, mais ce sont là des cas exceptionnels, et le conseil municipal irait contre les intentions du législateur s'il écartait le public d'une manière générale et permanente. On désire à chaque séance le comité secret.

Le ministre reconnaît, en terminant, que la nouvelle loi marque un pas considérable dans la voie des franchises communales; le législateur de 1884 n'a pas hésité à restreindre la tutelle de l'Etat et à ne la maintenir que dans la mesure des exigences impérieuses de la souveraineté nationale, de l'unité de la Patrie et des intérêts généraux.

LES CAUSES DE LA CRISE AGRICOLE.

M. Paul Leroy-Beaulieu, examinant dans l'*Economiste français* les causes des souffrances trop réelles de l'agriculture, ne veut pas qu'on les attribue uniquement à la concurrence étrangère; il s'exprime ainsi :

D'autres causes, qui ont un caractère mixte, c'est-à-dire qui peuvent être considérées comme étant en partie temporaires et en partie durables, ont contribué au même résultat, les embarras et les souffrances de notre agriculture : des impôts beaucoup trop élevés; la folie des conseils municipaux, où n'ont plus guère accès les éléments résistants et prudents les exagérations de la Chambre pour les écoles, même pour les chemins vicinaux, dont un certain nombre font double emploi et dont les autres pourraient être exécutés d'une manière beaucoup plus économique; le nombre croissant des centimes additionnels, qui augmentent les charges des propriétaires en même temps que ceux-ci voient diminuer leurs ressources; un système de travaux publics poussés à l'excès, qui, sous le prétexte d'enrichir le pays par des voies ferrées dont un bon nombre n'ont aucune utilité actuelle, arrache les travailleurs aux champs, et non seulement fait renchérir la main-d'œuvre agricole, mais encore prive le propriétaire ou le fermier,

au moment de la récolte, des bras qui lui sont nécessaires.

Un régime d'instruction publique mal compris, trop ambitieux, tombant dans des cervelles mal préparées, vient aussi accroître le mal. Les parents, qui ont à anatorer à seize ans, ayant quelques notions d'orthographe et de calcul, croient devoir quitter les champs où ils vauillaient leurs pères; les uns, ceux qui n'ont pas de pécule, sollicitent des places d'employé où ils gagneront moins avec plus de charges que s'ils restaient des paysans; les autres, ceux qui ont quelque argent, dédaignent la situation de moyen propriétaire ou de fermier, viennent encombrer d'une manière surabondante le commerce de détail, en multipliant abusivement le nombre des épiciers, des boulangers, des bouchers, des merciers, des débitants surtout, des intermédiaires de toute nature. Tout ce monde-là végète, mais noblement, à ce qu'il croit, il fait tout renchérir et, en définitive, appauvrit la nation.

Informations

Le Temps croit savoir que le chiffre des crédits supplémentaires qui vont être demandés pour le Tonkin est de 38 millions, ce qui ne constitue qu'une réduction de 4 millions sur les prévisions antérieures à l'entente avec la Chine. L'arrière devant s'élever au 30 juin prochain, d'après les indications précédentes de la presse officieuse, à 25 millions, une somme de 13 millions seulement restera disponible pour le second semestre 1884. L'exposé des motifs du projet de loi portant ouverture des nouveaux crédits et les débats parlementaires établiront, sans doute, à partir de quelle époque les dépenses de guerre pourront être considérées comme terminées, et quelles seront approximativement les dépenses normales d'administration et de

police des territoires placés sous notre protectorat.

On mande de Tlemcen, 17 mai :

Une trombe qui s'est abattue aujourd'hui sur la région a causé de nombreux dégâts. Deux femmes ont péri entraînées par les eaux. On ne signale pas d'autre accident de personnes.

La ligne du chemin de fer de Mascara a été coupée aux kilomètres 133, 135 et 141. Le service s'effectue par transbordement.

LA MALADIE DU DUC D'AUMALE

Paris, 19 mai.

On a parlé hier, dit le Figaro, dans certains groupes politiques, d'une maladie assez grave dont serait atteint le duc d'Aumale. Il convient de dire la vérité à cet égard. Il ne faut pas laisser aux amis du Prince le temps de s'alarmer. Nous donnerons, cependant, tous les renseignements que nous avons pu recueillir.

Il y a deux ou trois ans, le prince eut une première attaque de goutte. Il guérit assez vite, mais eut à la fin du dernier hiver une rechute. Aux premiers jours d'avril, se croyant complètement guéri, il eut le tort d'aller à la chasse. Il se trouva très brusquement saisi par une troisième attaque et vint se faire soigner à Paris. Mardi dernier, se sentant absolument remis, il quitta Paris, dans l'intention de rester tout l'été à Chantilly.

Dans la nuit même, affirme-t-on, il aurait eu au château une nouvelle attaque, compliquée de gerçures au bas des jambes. Depuis, il ne quitte pas la chambre et ne reçoit personne. Nous faisons exception pour son médecin qui, hier matin, par le train de dix heures, venait lui donner ses soins, ce qui n'empêche pas les gens du château de déclarer non seulement que

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(43)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Mais qui est-ce qui l'établit cette tentative ? qui est-ce qui la démontre ? qui est-ce qui la prouve ? Une épingle ? Une épingle que tu aurais dû laisser dans l'endroit insolite où tu l'as découverte, sauf à prévenir qu'elle s'y trouvait le citoyen juge de paix que tu avais sous la main ! On n'inerimine pas les gens pour une épingle.

D'ailleurs, il y a des magistrats à Vittef comme à Berlin. Qu'ils surveillent leurs administrés ! Est-ce pour nous occuper des bisbilles intérieures d'une famille de paysans qu'on nous a dépêchés dans ce trou ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien, du moment qu'il n'existe aucune corrélation entre ces aménités rustiques, de sœur à sœur ou de commère à commère, et ce que nous venons chercher.

— Pourquoi supposez-vous donc, interrompit l'adolescent, qu'il n'existe aucune espèce de... machinette comme vous dites, entre les brigands du Coq-en-Pâte et ceux que le citoyen Fouché

nous a chargés de déterrer ?

Il se versa un petit verre de ratafia.

— Avec votre permission, patron... Ça illumine les idées, et la mienne est que, quand on travaille dans une maison à faire passer le goût du pain à deux amourettes de poupées comme celles qui étaient dans la carriole, ma foi, on est capable de tout — de tout et de beaucoup d'autres choses.

Il poursuivit après avoir humé une gorgée de liqueur :

— Car les trois frères en sont, pour sûr. J'en flanquerais mes dix doigts au feu, si j'étais incambustible.

— Il est certain, murmura le policier, que si l'on jugeait les individus par les impressions qu'ils vous produisent...

— Des figures claires comme des œufs brouillés, pas vrai, patron ? Avez-vous remouché les deux cadets ? Leur œil qui regarde en Champagne si la Picardie brûle, n'annonce rien de bon, croyez-moi, et si l'aîné était coiffé des cheveux rouges de son dragon de sœur, il ressemblerait trait pour trait à feu Judas Iscariotes.

Pascal Grison haussa les épaules.

Puis souriant :

— S'il fallait qu'on payât de miee.

— Eh bien ?...

— Eh bien, mon pauvre Décadi, tu ne dînerais pas tous les jours.

Fructidor salua.

— Merci, patron. Les dames ne sont pas de votre avis. Succès partout, jamais de cruelles.

Il ajouta entre ses dents :

— C'est même là-dessus que je compte pour

faire réussir mon joli coup de commerce.

Son interlocuteur dressa l'oreille :

— Quel coup de commerce ?

— On vous l'expliquera tout à l'heure. Pour l'instant, dites donc, hé ! patron, savez-vous que j'ai voulu voir quelle dégaine elle vous avait, cette maison du Coq-en-Pâte ?...

— Vraiment ?...

Le limier appuya :

— Cette maison qui est une hôtellerie.

Il souligna de l'œil, du geste et de la voix :

— La seule de ce canton où tant de voyageurs

se sont perdus corps et biens.

— J'y avais songé déjà, fit le détective vivement.

Ensuite, secouant le front :

— Mais non, c'est impossible. J'ai pris des informations. La famille Arnould est au-dessus de tout soupçon.

— Pourtant, insista Décadi, il y a le chapitre de l'épingle.

— Un chapitre d'une autre histoire qui n'est pas de notre ressort. Nous jouons à Colin-Mail-lard. Tâchons d'éviter les casse-cou.

— Si ça vous va, moi j'y consens. Seulement, on ne m'ôte pas de la caboche...

— Petit, interrompit Grison, tu n'as pas mal de qualités, mais tu as nombre de défauts, dont l'entêtement n'est pas le moindre... Voyons, raisonnons sérieusement; les autorités de ce pays ne sont pas tout à fait des oies.

L'adolescent protesta.

— Je ne le prétends point, patron, de peur d'humilier ce volatile.

— Elles ont dû avoir avant toi la pensée que

tu viens d'émettre, et que j'ai partagée un moment; et si les aubergistes du Coq-en-Pâte n'ont pas été inquiétés, c'est qu'il n'y a jamais rien eu de suspect dans leur auberge, c'est mon avis.

— Ce n'est pas le mien, déclara péremptoirement Fructidor.

— Puis il reprit, après un instant de silence : Pendant que vous récoltiez vos informations, j'ai poussé une reconnaissance du côté de l'auberge indiquée.

— Ah !...

— La bâtisse n'a pas mauvais air, ni la cuisine, que j'ai guignée par une croisée entr'ouverte.

— Après ?

— Après ?... ah ! voilà, vous allez vous fâcher, patron.

— Parce que ?...

— Parce qu'à mesure que je m'approchais de ce nid de mystères et d'oiseaux de proie; qu'à mesure que je rôdais autour; qu'à mesure que je le dévorais avec une paire de lampions qui auraient voulu être des vrilles, une voix fongait dans ma sorbonne (s'élevait dans ma tête) et me bastringuait le palpitation (me faisait danser le cœur), qui me criait : Fiston, tu chauffes !... Tu brûles !... Tu touches !... C'est là !...

Et je vous répète à mon tour : C'est là qu'on assassine les gens ! C'est là qu'on les fait disparaître ! C'est là que gîtent les misérables dont le châtement marche dans la semelle de nos souliers !...

Ne cherchons pas ailleurs. Ce serait besogne perdue. Voici la tanière. La bête y est. Pre-nons l'affût.

(A suivre).

el duc va tout à fait bien, mais encore qu'il n'est pas à Chantilly.

La raison de ce silence est que le prince, qui a la plus grande confiance en son médecin, est sûr de guérir cette fois, aussi promptement que les autres. Ses amis, ses parents, partagent son assurance. Il ne faut donc pas donner à cette quatrième attaque plus d'importance que de raison. Ainsi, rue de Varennes, il n'y a nulle inquiétude.

Le duc d'Aumale, en sa qualité de président d'honneur de la Société des Bibliophiles français et de la Société des Amis des livres, a invité ses collègues à se rendre en deux séries à Chantilly. C'est au 27 et au 28 de ce mois que sont fixés ces deux fêtes. Le premier jour, les Bibliophiles dîneront dans la résidence princière; les Amis des livres y déjeuneront le lendemain.

On annonce qu'il a été signé samedi à Paris, entre M. Cambon, ministre résident de France à Tunis, représentant le gouvernement tunisien, et un syndicat dans lequel le comptoir d'Escompte, la Société générale et la maison Rothschild sont compris pour la plus grosse part, un contrat relatif à la conversion en 4 0/0 des Obligations tunisiennes.

Il existe aujourd'hui 320,000 obligations tunisiennes cotées à 520 50; ces 320,000 obligations converties en 4 0/0, garanties par le gouvernement français aux termes de l'article 2 de la convention passée entre la France et la Tunisie, le 8 juin 1883, donnent à 93 francs. Le contrat intervenu entre M. Cambon et le syndicat, un bénéfice qu'il est facile d'établir aux banquiers concessionnaires.

Il est vrai qu'il convient de prélever sur ce bénéfice une somme de 500,000 fr. environ pour les frais de l'opération, mais il n'empêche pas que celle-ci se chiffre par un bénéfice raisonnable.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas Jeudi, à cause de la fête de l'Ascension.

Conseil municipal de Cahors.

Le Conseil municipal de Cahors a tenu dimanche, à 2 heures, sa première séance pour la nomination du maire et des adjoints. Le public, usant des prérogatives que lui donne la nouvelle loi, était venu en nombre occuper la place qui lui était réservée.

Avant l'ouverture de la séance, M. Sirech s'adressant à ses collègues, a dit que l'heure était venue d'oublier les vieilles querelles et les ardeurs de la lutte électorale. Dans cette enceinte, les personnalités s'effacent pour ne laisser place qu'à des conseillers également dévoués aux intérêts de la cité. Dans ce but, l'entente et la conciliation sont les meilleures conseillères.

Il se félicite que le public soit désormais témoin des discussions du Conseil, qui lui permettront de se rendre mieux compte des difficultés qui s'opposent trop souvent à la réalisation des projets les plus désirés. A voir leurs édiles aux prises avec ces difficultés, nos concitoyens se montreront plus indulgents et plus justes dans leurs appréciations des actes municipaux, et les détracteurs les plus zélés, mis à même d'apprécier par eux-mêmes et plus sainement, pourront devenir des approbateurs sincères. C'est là le bon côté de la publicité des séances, et le public saura se montrer digne de ces nouvelles prérogatives. Il connaît assez le bon esprit de la population cadorcienne pour être convaincu que le Conseil n'aura pas à user des pouvoirs restrictifs que la loi lui accorde.

Après ces paroles très favorablement accueillies, M. Sirech cède le fauteuil au doyen d'âge M. Rouquette, et l'on procède immédiatement à l'élection du maire.

26 conseillers sont présents.

Le décompte du scrutin donne les résultats suivants :

M. Sirech.....	14 voix élu.
M. Delport.....	10 —
M. Relhié.....	1 —
M. Bousquet Caprais.....	1 —

M. le président proclame M. Sirech maire de Cahors.

En prenant le fauteuil, M. le maire remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui continuer.

« Je continuerai de faire, dit-il, ce que j'ai fait jusqu'ici : je me consacrerai tout entier à la bonne administration de la ville, et j'ai le ferme espoir que vous m'y aiderez de toutes vos forces. »

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints.

Premier tour de scrutin :

M. Costes.....	15 voix élu.
M. Parazines.....	8 —
M. Bousquet.....	2 —
M. Pouzergues.....	1 —

M. Costes est proclamé premier adjoint.

Deuxième tour de scrutin :

M. Mazières.....	15 voix élu.
M. Parazines.....	11 —

M. Mazières est proclamé deuxième adjoint.

Election d'un secrétaire :

M. Pouzergues.....	14 voix élu.
M. Relhié.....	11 —
Bulletin blanc.....	1 —

M. Pouzergues est proclamé secrétaire.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU LOT

Albas. — Par décision du Conseil de préfecture, en date du 17 mai, l'élection de M. Pagès Dupont Pail-Castagnès, conseiller municipal d'Albas, a été annulée : M. Pagès n'avait pas atteint l'âge de 25 ans révolus au moment de l'élection.

Sauzet. — Dans sa séance du même jour, le Conseil de préfecture a annulé l'élection du sieur Salives, conseiller municipal de la commune de Sauzet.

Larroque-des-Arcs. — Une enquête a été ordonnée au sujet des griefs soulevés dans la protestation de divers habitants de Larroque contre les opérations électorales du 4 mai.

On nous écrit de Puy-l'Évêque :

M. Deloncle a été réélu maire de Puy-l'Évêque, par 14 voix sur 16 votants.

Il a prononcé, à cette occasion, le discours suivant :

Messieurs,

Je vous remercie du témoignage de confiance et de sympathie, doublement flatteur par la presque unanimité de vos suffrages, que vous venez de me donner en me confiant de nouveau la présidence de vos séances et l'administration de la commune. J'en suis d'autant plus honoré que parmi vous tant et de plus dignes, par leur âge et par l'autorité de leur nom, de leur caractère et de leur intelligence, se trouvaient naturellement signalés à votre choix. J'ai hâte d'ajouter que leur amitié pour moi et leur excessive modestie m'ont épargné jusqu'à la crainte d'une concurrence redoutable et je ne souligne leur affectueux désintéressement que pour mieux vous marquer ma reconnaissance.

Mais je sens aussi quels devoirs plus élevés, à accomplir avec une plus rigoureuse exactitude, nous crée à tous, Messieurs, la désignation si bienveillante qu'a fait de nous la population de Puy-l'Évêque. Qu'elle sache donc, que justement fiers de ses votes, nous n'avons à cœur que de nous en montrer dignes, de correspondre à ses désirs qui sont aussi les nôtres et de réaliser dans l'humble, mais utile sphère des intérêts locaux, les progrès compatibles avec nos ressources et réclamés au nom de la sécurité et de la commodité publique. C'est ainsi que, inaccessibles à tout souvenir des polémiques électorales, nous resterons fidèles à notre programme de pacification, de concorde, de sage mesure et de féconde activité.

La situation financière de la commune est aussi prospère qu'elle peut l'être dans ce temps de crise industrielle et agricole, surtout si nous la comparons à celle de la plupart des communes voisines, surtout si nous songeons que la période des grosses dépenses touche à sa fin. Notre vieil hôtel de ville et la tour monumentale dont il est flanqué sont sortis de leurs ruines, et notre salle d'asile, attendue depuis 18 ans, s'élève enfin claire, spacieuse et confortable, d'un accès facile aux petits enfants, qui semblent ainsi, par leur voisinage immédiat, comme placés sous notre protection!

Il y a certes encore beaucoup à faire, et nous le ferons ensemble, si les charges de l'Etat ne viennent pas, en s'augmentant, paralyser notre bonne volonté et si l'agriculture n'est pas accablée sous de nouveaux et irréparables désastres.

Il ne convient pas, Messieurs, d'apporter dans cette enceinte l'écho des ardues luttes de la politique. Mais j'ai bien le droit de dire, unis pour le bien de notre ville et de la patrie, dans des sentiments communs de respect et d'attachement inviolables pour l'ordre public et les principes, fondements nécessaires des sociétés et des Etats, nous les défendrons (toute l'énergie de nos convictions, non moins que nos privilèges municipaux, si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils venaient à être discutés ou attaqués!

Il ne me reste plus, Messieurs, après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux élus, qu'un douloureux devoir à remplir : c'est de rendre un suprême hommage, suivant une pieuse tradition de toutes les assemblées, à un homme de cœur et de bien dont vous avez tous senti la perte, si grande, je puis le dire, pour le conseil communal. M. Mourguès a apporté dans l'administration de Puy-l'Évêque comme adjoint de M. Mercier d'abord, comme maire ensuite et enfin comme conseiller municipal, le scrupule constant, je puis dire la passion du juste et du bien. Aucune considération de popularité ni d'amitié n'arrêtait l'expression de sa pensée, ne pouvait ébranler sa fermeté, et lorsqu'il discutait une question locale, sa haute raison et sa compétence l'éclairaient d'un jour nouveau, et nous commandaient à tous une attention et un respect légitimes. Par son assiduité à nos séances, la large part qu'il y prenait, la somme de bien qu'il a accomplie, par l'exemple et plus particulièrement à moi, qui lui étais en outre attaché par les liens d'une d'une inoubliable estime!

Sont nommés sous-lieutenant au 131^e régiment territorial :

MM. Brunie, Cangardel, Tourtelot, Nayrac, Riencros, Hourteillan, Borderies, Coudarc, Triadou, Condamine.

CONCOURS MUSICAL DES 6 ET 7 JUILLET 1884.

Périgueux, le 16 mai 1884.

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre estimable journal la note suivante :

Le Comité d'organisation du concours musical de Périgueux (Dordogne) a décidé, dans sa dernière réunion, de proroger jusqu'au 30 mai prochain, le délai fixé pour l'envoi des adhésions.

Le Comité d'organisation vient d'adresser aux Sociétés musicales la liste des principaux prix qui seront décernés par le Jury et que nous publions ci-dessous :

CONCOURS D'HONNEUR.

Première section. — Prix unique. Prime en espèces de 500 fr. et une médaille d'or.

Deuxième section. — Un objet d'art et une médaille de vermeil grand module.

CONCOURS D'EXÉCUTION.

Division d'excellence. — 1^{er} prix : prime en espèces, 200 fr. et une médaille d'or. 2^e prix : palme de vermeil.

Division supérieure. — Première section. 1^{er} prix : prime en espèces, 100 fr. et une couronne de vermeil. 2^e prix : médaille de vermeil, grand module.

Deuxième section. — 1^{er} prix : prime en espèces, 100 fr. et une couronne de vermeil. 2^e prix : Médaille de vermeil, grand module.

Première division. — Première section. 1^{er} prix : couronne de vermeil. 2^e prix : médaille de vermeil, grand module.

Deuxième section. — 1^{er} prix : couronne de vermeil. 2^e prix : médaille de vermeil, grand module.

En outre de ces prix, un grand nombre de couronnes, palmes, médailles d'or et de vermeil seront mises à la disposition du jury.

Le tirage au sort, pour régler l'ordre du concours, aura lieu le 16 juin, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Le Secrétaire général,
H. DOIRIER, fils.

Des procès-verbaux ont été dressés pour maraude dans la campagne contre les femmes C... et D..., domiciliées toutes les deux à Cahors, surprises au moment où elles venaient de dérober des fèves et autres primeurs dans la propriété du sieur Magot, aubergiste.

Dimanche 18 courant, vers 2 heures du soir, le nommé Alby Augustin, propriétaire à Pesca-doires, canton de Puy-l'Évêque, ayant fait une chute sur le trottoir situé en face de l'Hôtel de Ville, s'est blessé assez gravement à la tête. Néanmoins, cet individu, a pu regagner son domicile, grâce aux soins qui lui ont été immédiatement prodigués par plusieurs médecins présents sur les lieux au moment de l'accident.

Contravention a été relevée contre le nommé A... demeurant à Cahors, pour avoir déposé des ordures sur la place du Palais de Justice.

Ecoutez ce qu'il arriva
D'un enfant blond qui s'esquiva
Des bras de sa mère :

(Légende de Grand-Étang.)

L'enfant blond est le petit Jules Sambat, qui compte à peine six printemps.

Le second dimanche de mai il avait trompé la surveillance de sa mère, pour aller le long du ruisseau de Cènevières, faire la chasse aux demoiselles ailées. Au moment où il en saisissait une, la terre se déroba sous ses pieds et il tomba dans l'eau, à l'extrémité de l'étang du premier moulin, à l'endroit même où, deux ans auparavant, s'était noyée une petite fille.

Un sort pareil attendait Jules, si le hasard ou mieux la Providence, n'avait envoyé à son secours deux jeunes enfants de sept ans, qui vinrent à passer au moment de l'accident.

Joseph Gardes et Alfred Vignals, à la vue du danger que court leur camarade, n'hésitèrent pas un instant : ne pouvant lui tendre la main ils lui tendent une branche d'arbre que l'enfant saisit au moment où ses petites mains, battant l'eau avec frénésie, allaient être impuissantes à soutenir son corps à la surface. Nos deux intrépides sauveteurs ramenèrent au bord le petit Jules tremblant de froid et de peur, et vont se baigner dans le bras de sa mère.

Le dévouement de ceux-ci comme l'imprudence de l'autre, nous ont paru dignes d'être cités pour servir d'exemple et de leçon.

Petits enfants, n'approchez pas,
Quand vous courez par la vallée,
Du grand étang qu'on voit là-bas,
Qu'on voit là-bas sous la feuillée.

Le bureau télégraphique de Limogne est ouvert au public depuis le 13 mai.

Le corps du jeune Calmettes, de St-Jean-de-Laur, vient d'être retrouvé au-dessous de la chaussée de Crégols.

L'infortuné jeune homme s'était noyé, il y a six mois, au pont de St-Martin-Labouval, où il travaillait.

CONCOURS D'ADMISSION A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SÈVRES, EN 1884.

L'ouverture de ce concours aura lieu le 1^{er} juillet prochain.

Les épreuves écrites se feront au chef-lieu de chaque académie et non plus, comme les années précédentes, au chef-lieu du département.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie jusqu'au 14 juin.

Tous les renseignements nécessaires aux aspirants qui désireraient concourir seront fournis dans les bureaux de l'inspection académique.

Revue Agricole

La situation agricole. — Emploi des nuages artificiels, contre la gelée des vignes. — Les analyses du laboratoire municipal de Paris. — Bulletin commercial.

Les modifications survenues depuis quelques jours dans la situation météorologique, ont été favorables aux champs et aux prairies. La sécheresse a pris fin, des pluies assez abondantes sont tombées presque partout; le temps est doux, et on peut espérer que de nouvelles gelées ne viendront pas aggraver le mal dû à celles du mois d'avril, qui ont sévi dans un grand nombre de départements, mais dont le nôtre a été heureusement préservé.

Il est d'ailleurs probable que l'on n'a plus à redouter que des gelées blanches, c'est-à-dire des gelées de la nature de celles dont on peut combattre les effets par des abris ou la formation de nuages artificiels. Dans quelques parties de la France, on pratique avec avantage les nuages artificiels pour protéger les vignes. C'est ainsi que, dans les dernières semaines, plusieurs communes du département de l'Hérault, se sont préservées absolument de l'effet des gelées de la fin de mars et d'avril; l'organisation adoptée, est assez simple, et mériterait d'être imitée partout. Voici comment procèdent les propriétaires de l'Hérault.

Ils font mettre dans une comporte des huiles lourdes; ils y incorporent des vanes jusqu'à

ce que la masse ait pris une certaine consistance et puis ils y ajoutent de la paille. Il est important de commencer par mettre des vannes qui s'imprègnent plus facilement. La paille est ajoutée pour augmenter le volume. On fait ensuite avec la matière ainsi préparée de petits tas tout autour de la vigne à préserver, en les rapprochant l'un de l'autre de 15 mètres; mais chaque fois que l'on craindra la gelée, on n'allumera qu'un tas sur deux, et on aura ainsi la moitié des tas qui pourront servir le lendemain si une nouvelle gelée vient à se produire.

Lorsque les tas ont été mis en place, le propriétaire traite avec un ouvrier qui se charge d'allumer les feux; on lui promet en général, une somme fixe à la fin de la campagne, si la vigne est préservée de la gelée. On s'assure ainsi de sa vigilance, en l'intéressant au succès de son travail.

On donne à cet ouvrier un thermomètre, et chaque matin il doit se lever avant quatre heures pour se rendre compte du temps. Pour peu que la gelée soit à craindre, il fait lever des ouvriers supplémentaires pour l'aider, lorsque le vignoble est important, et chacun part, ayant sa tâche déterminée à l'avance, pour allumer les feux avec l'aide d'une torche.

Un ouvrier allume facilement les feux de cinq à six hectares. La fumée se répand bientôt sur tout le vignoble et empêche le rayonnement.

Le succès est d'autant plus certain que tous les propriétaires de la vallée, prenant à cœur la défense de leur vignoble, emploient cette méthode, de sorte que, l'embrasement devenant général, toute la plaine se trouve couverte d'une couche de fumée qui rampe à peu de distance du sol.

Nos lecteurs peuvent se souvenir que nous avons fait dans le temps des observations sur la manière très injuste et préjudiciable au producteur, dont le laboratoire municipal de Paris qualifie certains vins soumis à son analyse. La chambre syndicale du commerce en gros des vins du département de la Côte-d'Or, vient d'approuver un rapport de M. Fichot, rédigé dans le même sens.

Ce rapport établi avec raison que le laboratoire municipal de Paris nuit considérablement à la vente des vins ordinaires de la Bourgogne.

Ces vins, très naturels, ne tirent cette année que de 6 à 9 degrés d'alcool et contiennent de 16 à 20 grammes d'extrait sec. Or, les chimistes du laboratoire exigent 10 degrés d'alcool et au moins 20 grammes d'extrait sec pour déclarer un vin loyal et marchand.

Il s'ensuit que les petits vins ne sont ni loyaux ni marchands. C'est presque de l'impertinence, mais c'est comme cela.

Quand on les soumet à l'analyse, le bulletin du laboratoire les qualifie de *mauvais non nuisibles*.

Le mot *mauvais* est de trop, parce qu'il est mensonger. Nous n'en buvons pas d'autres et les tenons pour bons, n'en déplaise aux chimistes les plus expérimentés.

Le bulletin d'analyse, dit M. Fichot, devrait simplement indiquer: 1° le degré d'alcool; 2° la richesse en extrait sec; 3° si le vin est nuisible ou non nuisible; 4° s'il est de couleur naturelle ou artificielle.

Les mots *bon* ou *mauvais* devraient être supprimés de la formule.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 23 fr. 75. — Seigle, 18 fr. 00. — Orge, 18 fr. 25. — Avoine, 18 fr. 50. — Maïs, 19 fr. 50.

Vins. — On a constaté un peu d'animation dans le Midi, mais les affaires sont restées calmes dans le Bordelais. Voici quelques prix pratiqués à Bercy :

Auvergne, 120 à 130 la pièce.
Bordeaux, 125 à 180 id.
Cher, 140 à 165 id.
Gaillac, 100 à 110 id.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 32 à 1 fr. 70, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 28 à 1 fr. 64, id.
Taureaux, 1 fr. 32 à 1 fr. 50, id.
Veaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 30, id.
Moutons, 1 fr. 70 à 2 fr. 00, id.
Porcs gras, 1 fr. 28 à 1 fr. 40, id.

D'après la statistique officielle, le nombre des animaux arrivés du département du Lot au marché de la Villette du 1^{er} au 6 mai, s'est élevé à 104 bœufs et 651 moutons.

C...

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XX

L'ADMINISTRATION ALGÉRIENNE.

(Fin).

Entre des systèmes si opposés et des opinions si divergentes, le plus sage est de s'en tenir à l'ancienne devise : *in medio stat virtus*, et de chercher un terrain de conciliation. Ce qui importe surtout en ce moment, c'est de peupler l'Algérie. A l'époque, malheureusement trop éloignée, où la population européenne sera, dans le territoire civil, aussi nombreuse que la population indigène, l'assimilation complète sera chose facile. Jusque-là, soyons prudents, et gardons-nous d'aller trop vite.

Déjà les différents services civils ont été rattachés aux ministères compétents, et cet essai n'a pas toujours été heureux, surtout au point de vue de la prompte expédition des affaires. Que serait-ce si on voulait tout uniformiser, si la taxe foncière était établie, si les contributions indirectes étaient les mêmes qu'en France, si les indigènes étaient soumis aux mêmes impôts que les habitants de la métropole ? Comme tous les pays nouveaux et dont toutes les ressources ne sont pas mises en œuvre, l'Algérie est favorisée et elle a besoin de l'être. Et cependant elle paie au Trésor près de quarante millions, sans compter les quatorze millions des budgets départementaux, et les dix-huit millions des budgets communaux, soit un total de plus de soixante-dix millions de recettes, auxquels on peut ajouter en partie les produits des impôts arabes, le *hocchor*, l'*achour*, le *zekkat* et la *lezma*.

Le *hocchor*, qui n'est perçu aujourd'hui que dans la province de Constantine, et qui s'appelait le *guetcha* dans la province d'Oran, est une simple redevance de loyer ou de fermage pour les terres *arch*, terres concédées ou confiscuées, sur lesquelles la tribu n'a qu'un simple droit de jouissance. Cette redevance est ordinairement fixée à 25 francs par *paire de bœufs*, mesure indigène connue sous le nom de *djebda*, et dont la contenance varie de 8 à 12 hectares.

L'*achour* est une dime sur les récoltes, un impôt religieux sur les terres cultivées.

Le *zekkat* est un impôt sur les bestiaux, dont les tarifs sont arrêtés chaque année par le gouverneur général. Voici le taux actuel par tête de bétail : chameau, 4 francs; bœuf, 3 francs; mouton, 20 centimes; chèvres, 25 centimes.

Enfin, sous le nom générique de *lezma*, on comprend l'impôt sur les palmiers et les droits de capitacion spéciaux à la Kabylie.

Un dixième des contributions arabes est abandonné aux chefs indigènes pour frais de recouvrement. Les budgets communaux en absorbent aussi une grande partie; et c'est une de leurs principales ressources avec l'*octroi de mer*, prélevé de 5 pour 100 perçu par l'administration des douanes, dans les villes du littoral, sur les denrées arrivant par les navires, et aux frontières de terre sur tous les produits tunisiens et marocains passibles d'un droit à l'entrée par mer.

« Le produit de chaque province est centralisé et réparti entre les communes de plein exercice et les communes mixtes des deux territoires au prorata de leur population. Dans les communes de plein exercice, chaque Français et chaque étranger sont comptés comme une unité; les Israélites et les indigènes musulmans comptent pour un huitième. Dans les communes mixtes, les Français et les étrangers comptent pour une unité; les Israélites et les musulmans pour un quarantième seulement de leur population effective. » (1)

(1) Etat de l'Algérie publié par les soins du Gouvernement général, page 49 — Alger, 1883.

L'octroi de mer a rapporté en 1882 plus de sept millions et demi.

Si les assimilateurs l'emportaient, la substitution complète du système d'impôt métropolitain à ce système particulier serait une source inépuisable de difficultés et d'agitation; si, au contraire, les autonomistes triomphaient, et si l'Algérie essayait de mettre en pratique le *farad* de l'Italie, il faudrait développer outre mesure le budget sur ressources spéciales et faire peser sur les colons et les Arabes des charges accablantes.

C'est là, du reste, une grosse question, que nous n'essaierons pas de résoudre, que nous nous contenterons d'indiquer. Ces difficiles problèmes n'entrent pas dans notre modeste cadre; à d'autres le soin de les discuter.

J. B.

Dernières Nouvelles

Le tsar a nommé le prince Guillaume de Prusse colonel du régiment d'infanterie de Wyborg, n° 85, qui portera le nom du prince prusien.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES D'ESPALION.

MM. Deuyrouze, radical, 1.402 voix.
Labarthe, républicain, 1.180
Debenoist, conservateur, 832
Il y a ballottage.

MADRID.

L'affaire de l'insurrection d'août est commencée devant le conseil de guerre de Badajoz; le ministère public réclame la peine de mort contre 153 officiers ou sous-officiers, 21 caporaux et 4 civils contumaces.

AVIS

Souscription à 60,000 obligations hypothécaires de la Compagnie des Mines de Rio-Tinto, émises à 475 fr. (net à payer 468 fr. 75) et rapportant 25 fr. net de tout impôt.

On souscrit sans frais à l'Agence de la Société Générale, rue Fénélon, n° 8, à Cahors.

Étude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparations de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du neuf mai courant, et par exploit de M^e Bories, huissier à Limogne, en date du quinze du même mois, la dame Anne Bousquet, sans profession, épouse de Pierre Marty, domiciliée avec ce dernier à Placens, commune de Laramière, a formé contre sondit mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^e Mazières pour son avoué près ledit tribunal civil.

Fait à Cahors, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

A propos de l'émission que doit faire le 24 de ce mois la Société générale, de 60,000 obligations de 500 fr. 5 0/0 de la compagnie des mines de Rio-Tinto, offertes à 475 fr., voici ce que nous lisons dans le dernier numéro de la *Semaine financière* :

La tentative n'a aucune chance de réussir.

Au mois de novembre 1881, le même groupe qui veut nous familiariser aujourd'hui avec les obligations Rio-Tinto, émettait une certaine quantité d'actions de cette Compagnie, en demandant au public une prime de 200 pour titre. Inutile de dire que cette prime s'est évanouie. Les quelques souscripteurs qui se sont présentés se sont vite aperçus qu'ils avaient lâché la proie pour l'ombre en passant aux guichets de la Société générale. Ces guichets, d'ailleurs, n'ont pas porté bonheur depuis longtemps à nos souscripteurs. C'est de là que sont sorties avec une forte prime les actions de la Compagnie d'exploitation des minerais de Rio-Tinto, qui, de chute en chute, sont tombées au niveau des papiers émis par les agences de troisième ordre. C'est de là que sont sorties les obligations des Sucreries d'Abbeville. L'émission avait lieu à la veille de la mise en liquidation de la Société qu'on pronait comme une excellente débitrice. C'est de là que sont sorties les actions des Fournitures militaires, tombées à 160, après avoir été majorées, elles aussi, d'une forte prime, etc., etc.

Les 30 millions que demande la Compagnie des mines de Rio-Tinto sont destinés, dit-on, à donner plus d'importance aux chantiers d'exploitations; mais les souscripteurs pourront-ils surveiller l'emploi qu'on en fera? S'ils veulent voir fonctionner les services de leurs Compagnie, ils devront se rendre à l'autre bout de l'Espagne; s'ils veulent voir comment les choses se passent au siège administratif, ils devront prendre le paquebot pour l'Angleterre.

Singulière affaire que le Rio-Tinto: siège de la Société, à Londres; siège de l'exploitation, en Espagne; résidence des banquiers chargés de recruter les fonds, Paris. Si l'on veut voir les bailleurs,

c'est en France qu'il faut les chercher; les administrateurs, c'est en Angleterre; la mine elle-même, c'est en Espagne. Le rôle réservé à nos nationaux dans l'affaire n'est assurément pas le plus beau.

Que vaudront les obligations Rio-Tinto, après l'émission? Nul ne le saura, car elles ne figureront pas à la cote officielle, les titres émis jusqu'à ce jour par la Compagnie n'ayant eu accès que sur le marché en banque où il est difficile de relever des cours vraiment exacts. Un placement aussi aléatoire, aussi difficile à surveiller, ne saurait convenir aux capitaux sérieux.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J. MORVAND

SEMAINE DE CLOTURE

Spectacle du jeudi 22 mai 1884.

MON ISMÉNIE

Comédie-Vaudeville en 1 acte.

LA PETITE MARIÉE

Opéra-Comique en 3 actes.

A nos lecteurs.

On nous demande de tous côtés où se trouve le dépôt de la *Lotion Régénératrice du Dr Saïdi* qui obtient chaque jour un si grand succès pour arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et rendre la chevelure souple, abondante et soyeuse. Nous rappelons que ce précieux produit, qui ne se vend que 3 fr. le flacon, se trouve à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

COMPAGNIE DE RIO-TINTO

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 60,000 obligations hypothécaires de 500 fr.

(2^e SÉRIE)

Remboursables au pair en 33 ans.

Rapportant un intérêt annuel de 25 francs nets de tout impôt

PAYABLE PAR TRIMESTRE

Les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre

PRIX D'ÉMISSION : 475 FR.

JOUISSANCE DU 1^{er} AVRIL 1884

Fr. 50 » En souscrivant..... Fr. 50 »
75 » A la répartition (du 31 Mai au 5 Juin 1884).. 75 »
125 » Du 1^{er} au 5 Juillet (moins le coupon de 6 fr. 25 échu le 1^{er} juillet).... 118 75
125 » Du 1^{er} au 5 Août 1884.. 125 »
100 » Du 1^{er} au 5 Septembre 1884 100 »
Fr. 475 » Fr. 468 75

L'intérêt de 25 francs par Obligation représente un revenu de 5.33 pour cent par an sans compter la prime du remboursement.

Les Souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'escompter à 5 0/0 la totalité des versements ultérieurs.

La Souscription sera ouverte le Samedi 24 Mai 1884.

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le dévelop. du Commerce et de l'Industrie en France
Au siège social, 54, rue de Provence, à Paris
Dans tous ses bureaux de quartier, à Paris et dans toutes ses agences en France et à l'Étranger

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

La richesse des Mines de Rio-Tinto est universellement reconnue. Il a été distribué aux actionnaires :

En	par actions	
1879, sur 225,000 act.	à raison de 12 50	2,812,500
1880 — 225,000 —	— 20 »	4,500,000
1881 — 225,000 —	— 35 » 7,875,000	9,875,000
— 100,000 act. nouv.	à raison de 20 » 2,000,000	
1882 — 325,000 act.	à raison de 35 »	11,375,000
1883 — 325,000 —	— 35 »	11,375,000

Ensemble, en chiffres ronds, en 5 ans, QUARANTE MILLIONS de francs.

La C^{ie} de Rio-Tinto met en souscription publique avec le concours de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, et de M. Matheson et C^{ie} (de Londres), 60,000 obligations hypothécaires (2^e série) de 500 francs, remboursables au pair en 33 ans et rapportant un intérêt annuel de 25 francs, nets de tout impôt. Le prix d'émission est de 475 fr. jouissance du 1^{er} avril 1884, soit net à payer 468 fr. 75. On verse en souscrivant 50 francs par obligations; les autres versements sont échelonnés du 31 mai au 5 septembre 1884. Ces obligations offrent un revenu de 5.33 0/0, non compris la prime de remboursement; elles sont de même nature que celles émises en 1880, lesquelles ont obtenu une large plus value sur le prix d'émission et se négocient depuis longtemps au-dessus du pair.

La richesse des mines de Rio-Tinto est universellement reconnue. Il a été distribué aux actionnaires, pendant les cinq dernières années, près de 40 millions de francs. Le produit de l'émission actuelle permettra d'augmenter encore la production des mines dans une proportion considérable. — La souscription sera ouverte le samedi 24 mai 1884, à la Société Générale, 54, rue de Provence, à Paris, dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses agences de France et à l'Étranger. On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

Bibliographie

Voulez-vous être au courant de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait dans le monde scientifique et industriel, suivre les progrès de l'électricité, de la chimie, de l'anthropologie, de l'histoire des animaux et des végétaux, étudier les magnifiques travaux que l'art de l'ingénieur sème à profusion sur notre sol, connaître les nouvelles méthodes et les nouveaux appareils des arts mécaniques et de l'agriculture, parcourir les deux hémisphères à la suite des vaillants explorateurs, être parvenu des expositions et des concours, vous distraire par des jeux et récréations où la science est mise à la portée de tout.

Vous trouverez tout cela dans *Science et nature*, pour 20 fr. (Paris), 24 fr. (départements), écrit par des spécialistes vulgarisateurs, tels que MM. Hamy, Angot, Chesnel, Henninger Kunckel, Mangin Nivoit, etc., et illustré par les meilleurs artistes. Et si vous voulez faire un essai avant de prendre un abonnement, demandez, en envoyant 45 centimes pour l'affranchissement, un numéro spécimen à la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Haute-feuille.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 598^e livraison (17 mai 1884). Texte : Mon ami et moi, par S. Blandy. — L'empire chinois : les ports de la Chine, par Paul Pe et. — Les diables, par M^{me} Barbé. — La reine des fourmis, par Aimé Giron. — A travers la France : Vézelay, par An-

thyme Saint-Paul. — Dessins : A. Ferdinandus, Taylor, Selher, Fraipont. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4219^e livraison (16 mai 1884). — La Belgique, par M. Camille Lemonnier. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de G. Vuillier, H. Clerget, Mathis, Marcelle, Lancelot, X. Mellery et D. Lancelot. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 20. (15 mai 1884). — Chronique agricole. A. de Cérés. — Le commerce de la France (1874 à 1883). A. Lesne. — La vie à bon marché et les gros salaires. E. Lecouteux. — Le durham en Angleterre. L. Grollier. — Ensilage des fourrages de printemps. L. Nivière. — Le phosphate de chaux dans l'alimentation des poulains. D. Cuyton. — Apiculture mobiliste. — Ruche à double cloison. T. Sourbé. — Principaux vœux d'urgence de l'agriculture. E. Lecouteux. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la bourse. — Gravures noires : (Fig. 40). Assemblage des planches formant les cloisons de la ruche. — (Fig. 41). Ruche ouverte montrant la disposition des panneaux. — (Fig. 42). Ruche fermée vue dans son ensemble.

ST-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du n^o 24. (15 mai 1884). — Le prince Mézahua Eudoxie Dupuis. — Un petit homme. Bibliophile Jacob. — Mont Salvage. S. Blandy. — Polka de St-Nicolas. Jean Stat. — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illustrations par H. Lungren, Ferdinandus, A. Sandoz, Gaillard, etc. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux : boulevard Saint-Michel, 78, Paris. — Sommaire du numéro 135. — Texte : Lucien Fugère, par Alphonse Bataille. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Plume et baguette. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris en 1812, par Ed. Grégoir. — La crise artistique, par A. Bataille. — Concerts, par Gutello. — Société Pichoz. — Variété : Misères du dimanche, par Frédéric Soulié. — Revue des concerts, par C. Rhemour. — Nouvelles diverses. — Musique : Dansez! polka, mazurka, de J. Delafosse. — Mélodie de Gluck, transcrit par Scambati. — Chanson, mélodie de W. A. Mozart. — Illustration : Portrait de Lucien Fugère de l'Opéra Comique.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Combien de maux dont on ignore la cause! Nous souffrons de partout le corps, les idées sont noires, nous sommes découragés, l'appétit est capricieux, le sommeil n'apporte pas le repos, les yeux perdent leur éclat, la peau son velouté! Un traitement succède à l'autre sans que nous en soyons soulagés. Ecarterez la cause, la guérison s'en suivra. La *Tisane Américaine des Shakers*, et les *Pilules* en rétablissant les fonctions de l'estomac, le ramène à son état normal; le sang se purifie; le foie sécrète régulièrement; la vue, les selles deviennent normales; la vigueur revient avec la santé. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

MAISON A. COURBEBAISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT

ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS

OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

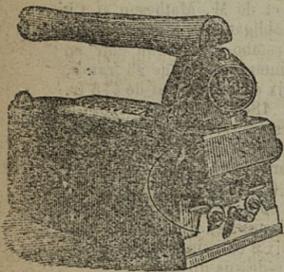
Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS : **Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné** 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations, Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n^o 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

ASTHME

CIGARETTES de GRIMAULT & C^{ie} au CANNABIS INDICA
Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. — Paris, Pharm^{ie}, 1, rue Bourdaloue.

VINGT ANS D'EXPÉRIENCE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine connue par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvre, diabète, phthisie, dysentérie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 4, rue Bourdaloue. Dépôt à Cahors, pharmacie VIDAL.

NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les **PILULES au GELSEMIUM** du Docteur **G. FOURNIER**. Prix de l'Étui : 3 francs. Exiger sur chaque étui la Signature DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

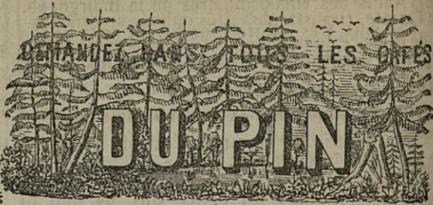
VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.